FXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres

En exercice: 17 Quorum: 9 Présents: 16 Pouvoir: 1

Date de convocation : 28 mars 2024

Date d'affichage : 11 avril 2024

Séance du 3 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril 2024 à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sonia VALLET, Maire.

Présents: VALLET Sonia, POIRET Fabien, LUCIDARME Christine, MOHAMMED Abdallah, HENNING Virginie, DERON Fabrice, BARELLE Bernard, BENOIST Louis, BONTE François, CAULIER Claudette, THULLIER Florence, MILCENT-VION Catherine, HALUT Xavier, LAGANA Dominique, BOITEL Bruno, TAILLART Chloé.

Excusés : POIRET Christian (procuration donnée à fabien POIRET jusqu'à son arrivée à 19H27)

Secrétaire de séance : TAILLART Chloé

Également présents : JAKOBOWSKI Vincent, GRZEMBKA Valérie

2 3 AVR. 2024

Compte de gestion 2023

Madame le Maire propose de statuer sur le Compte de Gestion 2023 dressé par le Receveur Municipal et dont les chiffres sont identiques au Compte Administratif 2023.

| | Dépenses 2023 | Recettes 2023 | Résultat 2023 | Résultat reporté de l'ex 2022 | Résultat cumulé de 2023 |
|----------------|---------------|---------------|---------------|----------------------------------|----------------------------|
| Fonctionnement | 2 570 761.68 | 4 802 539.98 | 2 231 778.30 | (1 969 571.07) | 2 231 778.30 |
| Investissement | 2 462 485.93 | 3 047 337.55 | 584 851.62 | 986 466.85 | 1 571 318.47 |
| TOTAL | 5 033 247.61 | 7 849 877.53 | 2 816 629.92 | (2 956 037.92) | 3 803 096.77 |

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant, sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023, par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

| Pour: | 16 | | |
|--------------|---------------------|--|--|
| Contre : | 1 (Bernard Barelle) | | |
| Abstention : | | | |

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Sonia VALLET, Maire de Lauwin-Planque

, et de la publ

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le

Fait à Lauwin-Planque, le